

Pécule de vacances	Régularisation du pécule de vacances 2002 pour les membres du personnel du cadre opérationnel de l'ancienne police communale.
Références	1. 30 janvier 1979.- Arrêté royal du relatif à l'octroi d'un pécule de vacances aux agents de l'administration générale du Royaume, M.B. 1979-02-07 ; 2. Note DMFS/87/M du 14-05-2002 ; 3. Note DMFS_T_Helpesk-3942(1599)-2004.
	Le SSGPI a procédé, dans le cycle de traitement de juillet 2006, au recalcul du pécule de vacances 2002 pour les membres du personnel du cadre opérationnel de l'ancienne police communale qui sont passés à la zone de police à la date du 01-01-2002.
Recalcul	Le résultat de ce recalcul sera repris dans les états de paiement que le comptable spécial recevra fin juillet 2006 pour le paiement du traitement le 31-07-2006.
Montant positif	Le (re)calcul du pécule de vacances 2002 sera un montant positif ou négatif. Si le résultat final est positif, ce dernier sera versé sur le compte bancaire du membre du personnel concerné le 31-07-2006.
Montant négatif	Si par contre, il s'agit d'un résultat négatif (cela peut par exemple être le cas si l'avance perçue pour le pécule de vacances 2002 est plus grande que le droit réel), cela se traduira par un remboursement en faveur de la zone de police.
Contact	Si en tant que membre du personnel, vous désirez obtenir des renseignements sur le recalcul effectué, il convient de vous adresser en premier lieu au service du personnel de votre zone de police. Le service du personnel pourra alors à son tour, si nécessaire, prendre contact avec le SSGPI pour toute information complémentaire relative à ce (re)calcul.
Contact center SSGPI Tel 02 554 43 16 helpdesk@ssgpi.be	